# Guichet unique Toute ma protection sociale

# Mes droits à l'assurance santé obligatoire

### Continuez à utiliser votre carte Vitale!

Dès réception du courrier de bienvenue de la MSA Auvergne. inscrivez-vous sur votre espace privé sur auvergne.msa.fr vous bénéficierez de tous les services en ligne de votre MSA. Vous pourrez réaliser toutes vos démarches en toute simplicité, sans attendre et sans vous déplacer. A réception du courrier vous invitant à mettre à jour votre carte Vitale, rendez-vous dans un lieu équipé d'une borne Vitale pour réaliser la mise à jour : pharmacies, agence MSA, etc.

### Vous avez une feuille de soins papier :

- pour les soins antérieurs à votre embauche, adressez-les à votre dernier régime d'affiliation
- pour les soins à compter de votre embauche, adressez-les à la MSA Auvergne\*

### En cas d'arrêt de travail pour cause de maladie :

- adressez vos arrêts de travail à la MSA Auvergne\*

En cas d'arrêt de travail pour cause d'accident du travail ou maladie professionnelle:

- si votre accident du travail ou maladie professionnelle a eu lieu avant votre embauche : continuez à adresser tous les arrêts de travail à l'organisme qui a pris en charge votre accident ou votre maladie professionnelle ; il assure le paiement des indemnités journalières, ainsi que les éventuelles rechutes
- si votre accident du travail ou maladie professionnelle a eu lieu depuis votre embauche : adressez vos arrêts de travail et autres documents à la :

\*MSA Auvergne 16 rue Jean Claret 63972 Clermont-Ferrand cedex 9

# Ma complémentaire santé (Mutuelle)

Vous avez une complémentaire santé\*\* d'entreprise : votre carte Vitale.

Votre complémentaire santé\*\* n'est pas celle de l'entreprise :

de la part complémentaire. A défaut, vous pouvez récupérer espace privé sur www.msa-auvergne.fr

Pour les actes non remboursables par le régime obligatoire,

En savoir plus : http://www.msa.fr/lfy/web/msa/employeurs/ generalisation-complementaire-sante

### Faites le plein de vos droits! Votre situation change?

Demandez un « Rendez-Vous Prestations » pour bénéficier des prestations auxquelles vous avez droit.

Rendez-vous par téléphone, ou dans nos points d'accueil de proximité ou sur auvergne.msa.fr rubrique : Votre MSA / Nous contacter

### Mes allocations familliales

Vous venez de rejoindre la MSA pour votre assurance santé? Pour bénéficier des prestations familiales et d'autres prestations sociales versées par la MSA Auvergne, vous devez demander le transfert de votre dossier de la CAF vers la MSA Auvergne.

Appelez-nous au 04 71 646 646: votre MSA s'occupe de tout!

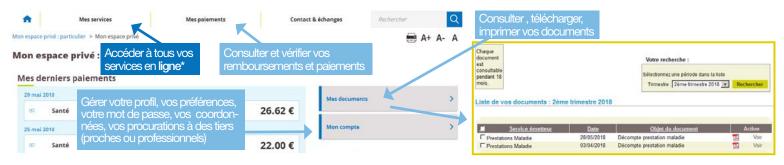


# Mes services en ligne auvergne.msa.fr

- Des services simples, sécurisés, rapides et gratuits
- Un accès 24h/24, depuis n'importe où, sans attendre
- Des documents et des attestations datés du jour,
- L'historique sur 12 mois de vos demandes et paiements

Avec vos services en ligne, vous recevez des messages mails de votre MSA. Ils vous informent en temps réel de vos remboursements et des documents envoyés par votre MSA. *Attention : à conserver hors de vos spam !* 





- \* Vos services en ligne (non exhaustif)
- Documents et attestations : vos décomptes santé, votre attestation de droits maladie ou RSA
- Compte en ligne: déclarer un changement de situation, la perte ou le vol de votre carte vitale
- Logement : demander une aide au logement
- Santé: demander une aide à la complémentaire santé, la carte européenne d'assurance maladie
- Retraite : votre relevé de carrière, simuler le montant de votre retraite
- Ressources et revenus : demander le RSA, la Prime d'Activité, déclarer vos ressources
- Contacts: envoyer un message via messagerie sécurisée, un document, prendre un RDV, etc.



### **ASSISTANCE EN LIGNE / 03 20 900 500**

du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 16 h 30

L'assistance en ligne vous permet d'être accompagné(e) et aidé(e) par téléphone pour votre connexion à votre espace privé et l'utilisation des services en ligne.

Cette assistance téléphonique n'a pas vocation à répondre aux demandes à caractère legislatif ou réglementaire.

## Appli mobile ma MSA et moi

Pour les personnes déjà inscrites et qui se sont connectées au moins une fois à l'espace privé :

- Consultation les paiements MSA
- Simulation droit à une couverture santé complémentaire
- Suivi du fil d'actualité national de la MSA
- Attestation de droit maladie



